

CERTIFICATE

La société

E. Schellenberg Textildruck AG
Alte Wermatswilerstrasse 4
8320 Fehraltorf ZH
Suisse

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essai **ZH050 150865.1**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®

pour les articles suivants

Teinture et impression à façon:

Tissus et articles tricotés colorés, imprimés et apprêtés produits avec des fibres cellulosiques, des fibres synthétiques et mélanges avec des fibres protéine (Lycra® inclus)

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4, **pour les articles en contact direct avec la peau**.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), ainsi qu'à l'exigence américaine concernant la te-neur de plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CXX 12455 est valable jusqu'au 28.02.2020

Zurich, 12.03.2019



Matz Bachmann
Managing Director



Mary Rose Egloff
Customer Service Ecology Manager

